

Séance du 20 octobre 2016

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mmes Durruty, Bisauta, MM. Soroste, Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à Mme Brau-Boirie ; Mme Lauqué à M. Lacassagne ; Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Langlois à M. Esmieu ; M. Lalanne à M. Escapil-Inchauspé ; M. Salanne à Mme Durruty ; Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa ; M. Artiaga à M. Etcheto.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

Mme Bisauta présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE** - Convention avec les associations participant à l'opération de médiation pour la qualité de la vie nocturne.

Par délibération du 20 octobre 2011, le conseil municipal a approuvé la charte pour la qualité de la vie nocturne à Bayonne.

Outre la création du dispositif qui organise l'intervention des médiateurs du service civique, il est apparu souhaitable qu'une présence physique soit assurée par des personnes compétentes dans le domaine de la santé publique, afin que les jeunes volontaires confrontés à d'éventuelles difficultés en la matière puissent assurer leurs tâches avec la plus grande sérénité.

Dans ce cadre, l'assistance d'un travailleur social spécialisé dans les conduites addictives apporte une aide technique aux volontaires du service civique lors de leurs sorties hebdomadaires. Cette intervention complémentaire contribue aux actions de médiation engagées et participe au retour d'une cohabitation apaisée entre les différents protagonistes.

Sur le plan local il n'existe que deux structures répondant aux attentes et qui sont prêtes à apporter à la Ville leur soutien ainsi qu'elles le font depuis l'instauration de cette action. Il s'agit des associations ANPAA 64 Pays Basque et Bizia qui ont mis à disposition l'un de leurs salariés chaque soirée des jeudis, vendredis et samedis pendant les horaires de « maraude » pour accompagner les volontaires du service civique, durant l'année scolaire. A noter que les sorties des vendredis de l'hiver (janvier à mars), généralement plus calmes, seront remplacées par des actions de sensibilisation en journée auprès d'établissements scolaires ou de clubs sportifs.

Leur collaboration avec la Ville ayant donné entière satisfaction, il est envisagé de faire de nouveau appel à ces deux associations pour la période allant du 10 novembre 2016 au 03 juin 2017.

Le coût pour la Ville s'élève au total à 23 730 €.

Considérant cet enjeu prioritaire pour notre centre ancien et ses habitants, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention tripartite ci-annexée liant la Ville aux associations ANPAA 64 Pays Basque et Bizia et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à la majorité.

Mme Destin ne participe pas au vote.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ  
CONFORME AU REGISTRE  
Par délégation du Maire,  
Dominique Foulon  
Directeur Territorial